

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,
DE LA CONSTRUCTION, DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

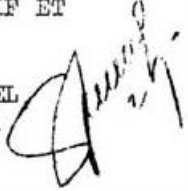
06-4-84 MP./BJC/AG.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

DIRECTION DU CADASTRE ET DE
LA TOPOGRAPHIE

SERVICE ADMINISTRATIF ET
FINANCIER

SECTION DU PERSONNEL


 DECRET N° 84/951 du 26/10/84
/MTFCUH/DCT/SAFSP.-
portant promotion Antoine au
titre de l'année 1983 de Monsieur ONDIMA
Antoine, Ingénieur-Géomètre en Chef du Cadastre
des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des
Services Techniques (Cadastre).

LE PREMIER MINISTRE,

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

~~Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, portant modification de~~

D.C.T. ~~certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979.~~

Vu la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962, portant statut généra
ral des Fonctionnaires ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règle
ment sur la solde des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960, fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A, des services Techniques ;

Vu le Décret n° 62/150/MT du 9 Mai 1962, fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;

Vu le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant ~~les caté~~
gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3 Février
1962, portant statut général des Fonctionnaires des cadres de la Républiqu
Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962,
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires des cadres de
la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 30/630 du 27 Décembre 1980 portant
déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

~~Vu le Décret n° 84/956 du 08 Août 1984, portant nomination~~
du Premier Ministre ;

~~Vu le Décret n° 84/858 du 13 Août 1984, portant nomination~~
des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 84/860 du 20 Août 1984, portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 84/911 /MTFCUH/DCT/SAFSP du 19/10/84

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année
1983 de Monsieur ONDIMA Antoine, Ingénieur-Géomètre en Chef du Cadastre
des Cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Cadas
tre).

 E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er. - Monsieur ONDIMA Antoine, Ingénieur-Géomètre en Chef du Cadastre de 1er échelon des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Cadastre), en service à la Direction du Cadastre et de la Topographie à Brazzaville est promu au titre de l'année 1983 au 2ème échelon de son grade pour compter du 04 Janvier 1983. ACC NEANT.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

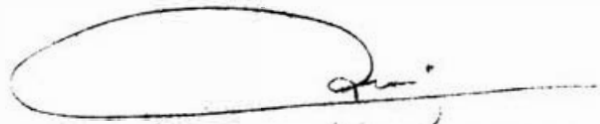
Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, LE 27 OCTOBRE 1984

Le Ministre des Travaux Publics,
de la Construction, de l'Urbanisme
et de l'Habitat,

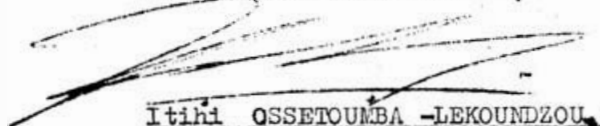


Lieutenant Colonel Benoit MOUNDEME-NGOILLO.-



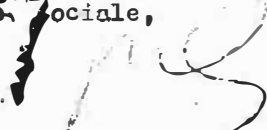
Ange Edouard BOUMGUIL.-

Le Ministre des Finances,



Itihi OSSETOUMBA -LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi de la
Recherche Professionnelle-Publique et de la
Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO-MATSONA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFF/DFP 2
- D.C.F. 1
- D.G.B./SOLDE ...1
- MTPCUH.1
- DIR-CADASTRE ...2
- INTERESSE1
- DOSSIER2
- ARCHIVES2
- SGCM/B.C.1/16